

04.

## **ÉTATS FINANCIERS**

- État des résultats
- État de la situation financière
- État des flux de trésorerie

## **ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

Produits:	2020	2019
Revenu tiré de placements, montant net [note 3 b)]	\$ 2,191,994	\$ 2,293,523
Financement public	1,879,461	2,291,011
Financement du secteur privé	511,391	449,300
Autres	16,321	16,235
	4,599,167	5,050,069
Charges d'exploitation (note 9):		
Projets	2,374,531	2,216,763
Programme Kakehashi	788,718	1,059,134
Projet APEC-Canada de partenariat pour l'expansion des entreprises	448,207	697,140
Bourse de recherche McArthur	642	64,950
Administration	849,883	1,041,038
Communication et information du public	557,499	541,728
Installations et amortissement	372,571	354,823
Subventions	376,893	409,161
Secrétariat	170,521	134,692
Conseil d'administration	190,338	195,854
	6,129,803	6,715,283
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	(1,530,636)	(1,665,214)
Gain réalisé sur les placements	1,543,916	6,631,764
Variation de la juste valeur des placements	(4,774,302)	(3,255,840)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	\$ (4,761,022)	\$ 1,710,710

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019		
Actif à court terme	2020	2019
Trésorerie	\$ 1,245,693	\$ 2,152,585
Débiteurs	186,230	395,086
Charges payées d'avance	125,698	70,542
Placements [note 3 a)]	66,546,308	70,246,199
	68,103,929	72,864,412
Immobilisations corporelles (note 4)	117,917	136,311
Dépôts	27,634	27,634
	\$ 68,249,480	\$ 73,028,357
Passif et actif net		
Passif à court terme Créditeurs et charges à payer	\$ 564,495	\$ 762,994
Produits reportés (note 5)	1,370,169	1,180,139
	1,934,664	1,943,133
Incitatifs à la location reportés	23,465	32,851
	1,958,129	1,975,984
Actif net		
Fonds de dotation affecté [(notes 1 et 7 c)]	50,000,000	50,000,000
Fonds non affecté	16,291,351	21,052,373
1 Onds non affecte	66,291,351	71,052,373
Engagements et garanties (note 7)	00,271,331	/1,032,3/3
Événement postérieur à la date de clôture et éventualité (note 10)		

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

#### Approuvé au nom du conseil:

administrateur:

Sur

administrateur:



\$ 68,249,480

\$ 73,028,357

## **ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:	2020	2019
Activités d'exploitation:		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	\$ (4,761,022)	\$ 1,710,710
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	48,023	53,133
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(9,386)	(9,386)
Variation de la juste valeur des placements	4,774,302	3,255,840
	51,917	5,010,297
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	208,856	231,940
Charges payées d'avance	(55,156)	1,191
Créditeurs et charges à payer	(198,499)	202,718
Produits reportés	190,030	(8,717)
	197,148	5,437,429
Activités d'investissement:		
Achat de matériel	(29,629)	(6,892)
Acquisition de placements, déduction faite des prélèvements ou des cessions	(1,074,411)	(4,605,859)
	(1,104,040)	(4,612,751)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(906,892)	824,678
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2,152,585	1,327,907
Trésorerie à la clôture de l'exercice	\$ 1,245,693	\$ 2,152,585



Le financement des coûts d'exploitation et des bourses est assuré par un fonds de dotation établi par le gouvernement du Canada. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance aux personnes, aux sociétés, aux fondations et aux organismes gouvernementaux qui nous ont soutenus dans notre mission de servir de catalyseur et de trait d'union dans les relations entre l'Asie et le Canada.

La liste des donateurs qui ont contribué à rendre notre recherche et nos activités possibles se trouve ci-après. Nous les remercions de leur appui.

### 100 000 \$ OU PLUS

Affaires mondiales Canada (pluriannuel)

Exportation et développement Canada (pluriannuel)

Gouvernement du Canada, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (pluriannuel)

Province de la Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation (pluriannuel)

Ressources naturelles Canada (pluriannuel)

## DE 50 000 \$ à 100 000 \$

Chambre de commerce de l'Atlantique

Université de Toronto, Centre des politiques sociales mondiales



## DE 10 000 \$ à 50 000 \$

Air Canada

Ambassade du Canada au Japan (en nature)

Bennett Jones LLP (en nature)

Conseil canadien des affaires

Farris IIP

Fiera Capital Corporation

Financière Manuvie

Hitachi Canada

Horizons de politiques Canada

Investir au Canada

McCarthy Tétrault (en nature)

Ministère de la défense nationale, programme MINDS

Ministère des Affaires étrangères du Japon

National Geographic Society

Noah Canada Wealth Management Ltg.

Province de la Saskatchewan

Rakuten Kobo Inc.

Samantha Thavasa (en nature)

Takeda Canada Inc.

**TELUS** 

Toyota Canada Inc.

Two Lions Records (en nature)

Université de Calgary, École des politiques publiques

## MOINS DE 10 000 \$

ArcelorMittal, Amérique du Nord

Beam Suntory Canada Inc.

Canon Canada Inc.

Cathay Pacific Airways Limited

Consulat général du Japon à Toronto (en nature)

Deloitte Canada

Emploi et Développement social Canada

Fujitsu Intelligence Technology

Groupe financier BMO (en nature)

lamgold Corporation

Japan Automobile Manufacturers Association Inc.

Kazuhiro Yasufuku, Dr

Mitsui & Co (Canada) Ltd.

Montréal International

Raymond Moriyama

Shiseido (Canada) Inc.

Stephen Bowman

Stikeman Elliott LLP

Succession d'Oscar Peterson

Sumitomo Mitsui Banking Corporation of

Canada

Torys LLP

Université de Toronto, School of Cities (en

nature)

Université pour femmes de Kyoto

Université Ryerson

Ville de Markham

Yuen Pau Woo Consultants





### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

#### L'hon. Pierre Pettigrew, C. P., LL.D.

Président du conseil d'administration, Fondation Asie Pacifique du Canada, et conseiller de direction, affaires internationales, Deloitte Canada

#### Marie-Lucie Morin

Vice-présidente, Fondation Asie Pacifique du Canada

#### Murad Al-Katib

Président et PDG, AGT Food and Ingredients Inc.

#### **Dominic Barton**

Ambassadeur du Canada en Chine, ancien président, Teck Resources; associé principal, McKinsey & Company

#### Lisa de Wilde

Ancienne chef de direction, TVO

#### Jean Charest

Associé, McCarthy Tétrault s.r.l., premier ministre du Québec (2003-2012); membre du Conseil privé de la Reine

#### **Kevin Falcon**

Vice-président directeur, Anthem Capital Corp.

#### **Brian Gallant**

Chef de la direction, Centre canadien pour la mission de l'entreprise; conseiller principal, Navigator Ltd; conseiller spécial sur l'innovation, la cybersécurité et le droit, Université Ryerson; ancien député et premier ministre, Nouveau-Brunswick

#### Melissa Kennedy

Vice-présidente générale, affaires publiques et première directrice des affaires juridiques, Financière Sun Life

#### John Knubley

Ancien sous-ministre, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

#### **Peter Kruyt**

Conseiller principal, Power Corporation du Canada

#### Chris Labelle

Cofondateur et chef de l'exploitation, Mosaic Manufacturing

#### Paul Lee

Associé directeur, Vanedge Capital

#### Kevin Lynch

Ancien vice-président, BMO Groupe financier

#### John Montalbano

Président et chef d'entreprise, Tower Beach Capital Ltd.

#### Lois Nahirney

Présidente et chef de la direction, dnaPower Inc.

#### Sandra Pupatello

Présidente, Canadian International Avenues

#### Indira Samarasekera

Ancienne rectrice et vice-chancelière, Université de l'Alberta

#### **Constance Sugiyama**

Présidente, ConMark Strategy Inc.

# ATTACHÉS DE RECHERCHE

David Alan Byng

Université Royal Roads

Don W. Campbell

DLA Piper

Joseph Caron

Ancien ambassadeur et diplomate

**Dan Ciuriak** 

Ciuriak Consulting

Ken Coates (Ph. D.)

Université de la Saskatchewan

**Brad Gilmour** 

Mouralea Trade, Agriculture and Resource Consulting

Michael Goldberg (Ph. D.)

École de commerce Sauder, Université de la C.-B.

Carin Holroyd (Ph. D.)

Université de la Saskatchewan

Deanna Horton (Ph. D.)

École Munk des affaires internationales

Margaret McCuaig-Johnston (Ph. D.)

Université d'Ottawa, Université de l'Alberta

Jonathan Berkshire Miller (Ph. D.)

Institut japonais des affaires internationales

Jean Michel Montsion (Ph. D.)

Université York

#### Stephen Robert Nagy (Ph. D.)

Département de sciences politiques et d'études internationales, Université chrétienne internationale de Tokyo

#### Patricia Nelson (Ph. D.)

Centre sur les études stratégiques et internationales et École des sciences économiques de Stockholm

#### Nicholas Parker

Parker Venture Management inc./Global Acceleration Partners Inc.

Ito Peng (Ph. D.)

Université de Toronto

#### Pitman Potter

Université de la C.-B.

Daniel Savas (Ph. D.)

Université Simon Fraser

Michael Small (Ph. D.)

Centre de dialogue de l'USF

**Hugh L. Stephens** 

Université de Calgary, Université Royal Roads

Yves Tiberghien (Ph. D.)

Université de la C.-B.

James Tiessen (Ph. D.)

Université Ryerson

David Welch (Ph. D.)

CIGI, École Balsillie des affaires internationales

### PERSONNEL DE LA FONDATION



#### **Stewart Beck**

Président et chef de la direction

#### Mari Abe

Adjointe de direction, Toronto

#### **Rosie Bolderston**

Gestionnaire de programme, bourses et propositions

#### Lauren Chang

Gestionnaire de programme, commandites

#### **Jamie Curtis**

Graphiste

#### Sreyoshi Dey

Gestionnaire de programme, perspectives sur l'Asie

#### **Jordan Dupuis**

Gestionnaire de programme

#### **Kathy Forbes**

Spécialiste de l'information et webmestre

#### **Scott Harrison**

Gestionnaire de programme, renforcement des liens avec l'Asie

#### Annie Hu

Gestionnaire de la comptabilité

#### **Sian Jones**

Gestionnaire de programme, projet Kakehashi

#### Dongwoo Kim

Gestionnaire de programme, Asie numérique

#### Justin Kwan

Gestionnaire de programme, Partenariat APEC-Canada pour l'expansion des entreprises

#### Karina Kwok

Spécialiste des médias sociaux et des communications

#### **Charles Labrecque**

Directeur de la recherche

#### A.W. Lee

Gestionnaire de programme, Stratégie de croissance diversifiée et inclusive pour les femmes entrepreneurs

#### **Stephanie Lee**

Gestionnaire de programme, réseaux et partenariats

#### Aloka McLean

Secrétaire du conseil d'administration, bureau du président

#### **Christine Nakamura**

Vice-President, Toronto Office

# CHERCHEURS BOURSIERS

#### Mandy Ng

Coordonnatrice de l'administration du bureau et des évènements

#### **Nadine Oliver**

Spécialiste de projet

#### **Grace Pacio**

Gestionnaire des ressources humaines et du bureau

#### **Jeff Reeves**

Vice-President, Research

#### **Michael Roberts**

Communications Manager

#### **Pauline Stern**

Gestionnaire de programme, commerce avec l'Asie

#### **Christine Stoddard**

Partenaire de direction, Affaires

#### Yuko Uchida

Adjointe de direction de la vice-présidente, recherche

#### Kai Valdez Bettcher

Spécialiste de programme, commerce avec l'Asie

#### **Erin Williams**

Gestionnaire de programme, compétences et savoir-faire

#### **Mary Zhong**

Aide-comptable

## Chercheurs boursiers postuniversitaires

Mendee Jargalsaikhan

Yoel Kornreich

Isaac Lo

#### **Boursiers apprentis chercheurs**

**Margot Chen** 

Rasmus Dilling-Hansen

Phebe Ferrer

Yiwei Jin

Jamie Cin Yee Leung

Tracy Ly

Sainbuyan Munhkbat

**Dakota Norris** 

Daniela Rodriguez

Hugo Roy



# CONSEIL CONSULTATIF DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR L'ASIE (ABLAC)

#### Canada

#### Goldy Hyder

vice-présidente de l'ABLAC en 2020; président et chef de la direction, Conseil canadien des affaires

#### Murad Al-Katib

Président et chef de la direction, AGT Food and Ingredients Inc.

#### Dominic Barton, ambassadeur

Président honoraire de l'ABLAC; ambassadeur du Canada en Chine

#### **Stewart Beck**

Président et chef de la direction, Fondation Asie Pacifique du Canada

#### Dean A. Connor

Président et chef de la direction, Financière Sun Life

#### Neil Cunningham

Président et chef de la direction

#### Janet De Silva

Présidente et chef de la direction, Chambre de commerce de la région de Toronto

#### Janice Fukakusa

Chancelière, Université Ryerson

#### Gordon Fyfe

Chef de la direction générale et dirigeant principal de l'information, British Columbia Investment Management Corporation (BCI)

#### Tim S. Gitzel

Président et chef de la direction, Cameco Corporation

#### Kathy Kinloch

Président et chef de la direction, British Columbia Institute of Technology (BCIT)

#### **Mairead Lavery**

Présidente et chef de la direction, Exportation et développement Canada (EDC)

#### **Don Lindsay**

Président et chef de la direction, Teck Resources Limited

#### Mark Machin

Président et chef de la direction, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC)

#### Sue Paish

Chef de la direction générale, Supergrappe des technologies numériques

#### Michael Rolland

Président et chef de l'exploitation, région de l'Asie-Pacifique, OMERS

#### Calin Rovinescu

Président et chef de la direction, Air Canada

#### Michael Sabia

Directeur, École Munk des affaires internationales et des politiques publiques

#### Ian Smith

Chef de la direction, Clearwater Fine Food Inc.

#### Mark Wiseman

Gestionnaire des investissements mondiaux et conseiller principal, Hillhouse

#### Asie

#### Songyee Yoon

Présidente de l'ABLAC en 2020; chef de la direction, NCsoft, division Occident (Corée)

#### Hafimi Abdul Haadii

Administratrice et actionnaire, LVK Group of Companies (Brunéi Darussalam)

#### Muhamad Chatib Basri

Cofondateur et associé principal, Institut de recherche Creco (Indonésie)

#### John Cheh

Vice-président et chef de la direction, Esquel Group (Hong Kong)

#### Tae-young (Ted) Chung

Vice-président et chef de la direction, Hyundai Card • Hyundai Capital • Hyundai Commercial (Corée du Sud)

#### **Tim Dattels**

Associé codirecteur, associé principal et codirecteur des affaires asiatiques, TPG Capital (Hong Kong)

#### Joseph S. Fung

Associé directeur, Saltagen Ventures (Hong Kong)

#### N. Ganapathy Subramaniam

Chef de l'exploitation et directeur général, Tata Consultancy Services (Inde)

#### **Doris Ho**

Présidente et chef de la direction, Magsaysay Group of Companies (Philippines)

#### Ken (Houkun) Hu

Vice-président adjoint, Huawei (Chine)

#### Lan Kang

Membre du Distinguished Careers Institute de Standford (Chine)

#### Michael ByungJu Kim

Fondateur et partenaire, MBK Partners (Corée du Sud)

#### Kenny Lam

Chef de la direction, Two Sigma, région de *l'Asie-Pacifique (Chine)* 

#### Winston Leong

Fontana Enterprises Ltd. (Hong Kong)

#### Shan Li

Président et chef de la direction, Silk Road Financing Corporation (Chine)

#### Veronica Lukito

Chef de la direction et associée directrice. Ancora Capital Management (Indonésie)

#### **Anand Mahindra**

Président et directeur général, Mahindra Group (Inde)

#### Cong Phan

Président, Unibrands (Vietnam)

#### Shunichi Shibanuma

Fonctionnaire supérieur de la direction, SIGMAXYZ (Japon)

#### Chin Hwee Tan

Chef de la direction, Trafigura, région de *l'Asie Pacifique (Singapour)* 

#### Yukako Uchinaga

Président du conseil, Japan Women's Innovative Network, présidente et chef de la direction, Globalization Research Institute (Japon)

#### **Diane Wang**

Fondatrice et chef de la direction, DHgate. com (Chine)

## TITULAIRES DE BOURSES DE REPORTAGE



Établie à Ottawa, Amitha Kalaichandran est une journaliste, médecin résidente et épidémiologiste dont les textes portent sur les questions urgentes en

santé. Elle a composé des reportages sur une grande variété de sujets médicaux pour la CBC, le National Post, le Toronto Star, Walrus, Wired, Fast Company et le Globe and Mail, ainsi que pour le New York Times et le Boston Globe. Durant le présent exercice, son projet explorera ce que le Canada peut apprendre du Japon et de la Chine en matière d'intégration de l'intelligence artificielle (IA) et des soins de santé, ce qui est particulièrement opportun compte tenu des nouveaux investissements canadiens dans ces secteurs.



Journaliste de la presse écrite, en ligne et audiovisuelle établie à Toronto, **Catherine Tsalikis** a travaillé dans des salles de rédaction internationales

à Londres, Istanbul et Toronto, où elle est actuellement rédactrice en chef d'OpenCanada et rédactrice d'articles de fond spécialiste de la politique étrangère canadienne. Son projet a porté concentré sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans l'économie « superâgée » du Japon, où l'« économie féminine » présente de nouvelles leçons pour des pays comme le Canada qui doivent faire face à des changements démographiques extrêmes et à des pénuries.

# CONSEIL JEUNESSE DE L'ASIE PACIFIQUE

Vancouver



**Angela Tien** Présidente du Conseil jeunesse



Felipe Civita Ferreira
Directeur des carrières
mondiales



**Gina Hsu**Director of Community
and Outreach



Catherine Jiang
Directrice adjointe
des carrières
mondiales



**Nicola Jones-Crossley** Directrice de l'entrepreneuriat et des affaires en Asie-Pacifique



Arthur Liao
Codirecteur des
programmes artistiques
et culturels



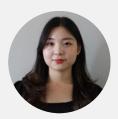
Jamie Cin Yee Leung Codirectrice du programme étudiant de veille électorale



**Arkam Nusky** Directeur des finances et des commandites



**Matthew Putman** Codirectreur du programme étudiant de veille électorale



Lucya Park Directrice adjointe de l'entrepreneuriat et des affaires programmes artistiques en Asie-Pacifique



Yaoyao Pei Codirectrice des et culturels



Natascha Schoepl Codirectrice des programmes artistiques et culturels



Chandima Silva Codirecteur des programmes artistiques et culturels



**Benedict Tang** Directeur des communications et du marketing numériques



Faiz Vagh Codirectreur du programme étudiant de veille électorale

## **Toronto**

Feavan Abidta Gauraang Dhar **Trevor Fairlie** Jennifer Lau Marian Mendoza **Tim Rodgers** 

Kanika Sachdeva







KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
B.P. 10426 777, rue Dunsmuir
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

#### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Asie Pacifique du Canada

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Asie Pacifique du Canada (« la Fondation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombant solon cos règles.



#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

#### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

#### En outre:

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation:
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

LPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

Vancouver, Canada Le 13 juillet 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 245 693 \$	2 152 585 \$
Débiteurs	186 230	395 086
Charges payées d'avance	125 698	70 542
Placements [note 3 a)]	66 546 308	70 246 199
	68 103 929	72 864 412
mmobilisations corporelles (note 4)	117 917	136 311
Dépôts		
	27 634	27 634
	68 249 480 \$	73 028 357 \$
Passif à court terme Créditeurs et charges à payer Produits reportés (note 5)	564 495 \$ 1 370 169	762 994 \$ 1 180 139
1 Todalis reportes (note 3)	1 934 664	1 943 133
Incitatifs à la location reportés	23 465	32 851
	1 958 129	1 975 984
Actif net		
Fonds de dotation affecté [(notes 1 et 7 c)]	50 000 000	50 000 000
Fonds non affecté	16 291 351	21 052 373
	66 291 351	71 052 373
Engagements et garanties (note 7) Événement postérieur à la date de clôture et éventualité (note 10)		
	68 249 480 \$	73 028 357 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,

, administrateur

Sub-, administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits		
Revenu tiré de placements, montant net [note 3 b)]	2 191 994 \$	2 293 523 \$
Financement public	1 879 461	2 291 011
Financement du secteur privé	511 391	449 300
Autres	16 321	16 235
	4 599 167	5 050 069
Charges d'exploitation (note 9)		
Projets	2 374 531	2 216 763
Programme Kakehashi	788 718	1 059 134
Projet APEC-Canada de partenariat pour l'expansion		
des entreprises	448 207	697 140
Bourse de recherche McArthur	642	64 950
Administration	849 883	1 041 038
Communication et information du public	557 499	541 728
Installations et amortissement	372 571	354 823
Subventions	376 893	409 161
Secrétariat	170 521	134 692
Conseil d'administration	190 338	195 854
	6 129 803	6 715 283
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les		
éléments suivants :	(1 530 636)	(1 665 214)
Gain réalisé sur les placements	1 543 916	6 631 764
Variation de la juste valeur des placements	(4 774 302)	(3 255 840)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 761 022) \$	1 710 710 \$

État de l'évolution de l'actif net Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	Fonds de dotation affecté	Fonds non affectés	Total
Solde au 31 mars 2018	50 000 000 \$	19 341 663 \$	69 341 663 \$
Excédent des produits par rapport aux charges		1 710 710	1 710 710
Solde au 31 mars 2019	50 000 000	21 052 373	71 052 373
Insuffisance des produits par rapport aux charges	_	(4 761 022)	(4 761 022)
Solde au 31 mars 2020	50 000 000 \$	16 291 351 \$	66 291 351 \$

#### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Éléments sans effet sur la trésorerie	(4 761 022) \$	1 710 710 \$
Amortissement	48 023	53 133
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(9 386)	(9 386)
Variation de la juste valeur des placements	4 774 302 <sup>°</sup>	3 255 840 <sup>°</sup>
	51 917	5 010 297
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	208 856	231 940
Charges payées d'avance	(55 156)	1 191
Créditeurs et charges à payer	(198 499)	202 718
Produits reportés	190 030	(8 717)
	197 148	5 437 429
Activités d'investissement		
Achat de matériel	(29 629)	(6 892)
Acquisition de placements, déduction faite des prélèvements	(20 020)	(0 002)
ou des cessions	(1 074 411)	(4 605 859)
	(1 104 040)	(4 612 751)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(906 892)	824 678
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 152 585	1 327 907
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 245 693 \$	2 152 585 \$

#### 1. Nature des activités

La Fondation Asie Pacifique du Canada (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif consacré aux relations du Canada avec l'Asie et elle a été créée en 1984 par une loi du Parlement. Sa mission consiste à servir de catalyseur et de trait d'union dans les relations entre l'Asie et le Canada. La Fondation a pour rôle de renforcer les liens entre le Canada et l'Asie, son action étant orientée sur huit champs d'activité particuliers, à savoir le commerce et l'investissement, les enquêtes et les sondages, la sécurité régionale, le numérique, les réseaux nationaux, le développement durable, le développement des compétences des Canadiens, notamment les jeunes, en ce qui a trait à l'Asie et l'amélioration de la compréhension globale des Canadiens de l'Asie et de son influence mondiale grandissante. Son financement annuel provient du revenu tiré d'un fonds de dotation de 50 millions de dollars créé par le gouvernement fédéral en novembre 2005 et d'autres sources. Le montant en capital du fonds de dotation de 50 millions de dollars sera maintenu en permanence.

La Fondation est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance et elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

#### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, aux termes de la Partie III du Manuel de CPA Canada -Comptabilité, et reflètent les principales méthodes comptables suivantes.

#### a) Comptabilisation des produits

i) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation du financement public, du financement du secteur privé et des commandites. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont dépensés pour la fin à laquelle ils ont été affectés.

Les fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré et au cours du même exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Les dotations sont comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'actif net.

ii) Le revenu tiré de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et il est comptabilisé lorsqu'il est gagné, sauf en ce qui concerne le revenu tiré de placements propres au fonds qui pourvoit la bourse de recherche McArthur (notes 3 et 5), lequel est affecté et reporté à titre de composant du fonds jusqu'à ce qu'il soit employé.

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation a décidé de comptabiliser ses placements à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moinsvalue doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

#### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. L'amortissement est effectué selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'immobilisation selon les barèmes suivants.

Matériel informatique Mobilier et matériel de bureau Améliorations locatives 3 ans De 4 à 6 ans ontrat de location,

Sur la durée de vie utile ou la durée du contrat de location, selon la moins longue des deux

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée du contrat ou selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations, en fonction des barèmes présentés ci-dessus.

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de prestation de services de la Fondation, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à sa valeur de remplacement.

#### d) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés se composent des fonds d'incitatifs à la location reçus des propriétaires. Ces incitatifs sont amortis sur la durée du bail, à titre de diminution des charges locatives.

#### e) Subventions

En vertu des exigences liées au fonds de dotation affecté, la Fondation s'engage à fournir du financement lié à divers projets de recherche en matière de diffusion d'information dans la région de l'Asie-Pacifique. Ces engagements sont inscrits en tant que passif au début de la période d'octroi des subventions.

#### f) Ventilation des charges

La Fondation engage certains frais généraux qui sont communs à l'administration de la Fondation ainsi qu'à chacun de ses programmes. La Fondation ventile ses frais généraux en déterminant la meilleure méthode pour répartir chacune des composantes des frais et elle applique ensuite cette méthode systématiquement d'un exercice à l'autre (se reporter à la note 9).

Les frais généraux se rapportent aux ressources humaines, aux technologies de l'information, aux finances et à l'administration. Les frais sont affectés aux ressources humaines et aux technologies de l'information en fonction du temps accordé aux programmes. Les frais sont affectés aux finances et à l'administration en fonction de l'utilisation et des coûts réels.

#### g) Avantages sociaux futurs

La Fondation offre un régime à cotisations définies en vertu duquel elle verse des cotisations égales à celles du participant dans le REER collectif, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut. Les cotisations au régime sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de l'exercice 2020, la Fondation a engagé des charges liées aux cotisations se chiffrant à 94 195 \$ (92 690 \$ en 2019).

#### h) Apports sous forme de services et de biens

La Fondation peut recevoir des apports sous forme de services, y compris des services fournis par les membres de l'équipe de gouvernance, les commanditaires ou les bénévoles chaque année. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Apports sous forme de services et de biens (suite)

Les apports sous forme de biens sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport lorsque la juste valeur peut être déterminée et que les biens offerts auraient de toute façon été achetés.

#### i) Conversion de devises

Les éléments monétaires libellés en devises sont ajustés à la date de l'état de la situation financière pour refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis selon le cours de change qui était en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations, engagées. Les produits et les charges sont convertis selon le cours de change moyen du mois au cours duquel ils sont engagés. Les profits et pertes de change sont pris en compte lors de la détermination de l'excédent ou de l'insuffisance des produits par rapport aux charges pour la période.

#### j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants qui doivent faire l'objet d'estimations de la part de la direction comprennent la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement ainsi que les provisions pour éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### 3. Placements et revenu tiré de placements, montant net

#### a) Placements

Les placements aux 31 mars se composent des portefeuilles suivants.

	2020	2019
Portefeuille du fonds de dotation <i>i)</i> Portefeuille de la bourse de recherche McArthur <i>ii)</i>	65 716 739 \$ 829 569	70 246 199 \$ -
	66 546 308 \$	70 246 199 \$

*i)* Le portefeuille du fonds de dotation comporte les placements à la juste valeur suivants.

2020	2019
3 338 338 \$	3 278 571 \$
1 394 492	_
5 084 041	_
_	5 909 788
10 147 764	10 809 640
19 964 635	19 997 999
188 141	274 563
16 086 730	18 267 695
15 060 770	14 885 634
31 335 641	33 427 892
7 007 418	6 519 256
7 349 914	7 199 366
10 011	11 003
10 011	11 000
_	3 000 000
49 120	90 683
49 120	3 090 683
65 716 739 \$	70 246 199 \$
	3 338 338 \$ 1 394 492 5 084 041

#### 3. Placements et revenu tiré de placements, montant net (suite)

#### a) Placements (suite)

*ii)* Le portefeuille de la bourse de recherche McArthur comprend les placements du fonds associé au programme de la bourse de recherche McArthur (note 5). Il comporte les placements à la juste valeur suivants.

	2020	2019
Fiera Capital Corporation – Fonds équilibré de DFF	829 569 \$	- \$

#### b) Revenu net tiré de placements

Le revenu tiré de placements se compose des éléments suivants.

	2020	2019
Revenu et distributions de fonds propres Dividende	896 416 \$ 817 389	932 742 \$ 760 324
Intérêts	913 684 2 627 489	1 005 742 2 698 808
Moins : les honoraires de gestion des placements et les honoraires du dépositaire	(435 495)	(405 285)
	2 191 994 \$	2 293 523 \$

Le revenu reçu, déduction faite des frais engagés relativement au portefeuille de placements de la bourse de recherche McArthur, est reporté et est comptabilisé dans le fonds associé au programme de la bourse de recherche McArthur (note 5).

#### 4. Immobilisations corporelles

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique Mobilier et matériel de	96 149 \$	81 775 \$	14 374 \$	11 107 \$
bureau	259 462	190 206	69 256	79 607
Améliorations locatives	114 601	80 314	34 287	45 597
	470 212 \$	352 295 \$	117 917 \$	136 311 \$

#### 5. Produits reportés

	Bourse de recherche McArthur	Programme Kakehashi	Autres programmes	Total
Solde à l'ouverture				
de l'exercice	819 464 \$	74 802 \$	285 872 \$	1 180 138 \$
Fonds reçus	116 276	894 055	1 535 145	2 545 476
Fonds à recevoir	_	_	79 706	79 706
Revenu tiré de placements				
gagné	56 446	_	_	56 446
Variation de la juste valeur				
des placements	(87 902)	_	_	(87 902)
Produits constatés	(642)	(801 565)	(1 601 488)	(2 403 695)
Solde à la clôture de				
l'exercice	903 642 \$	167 292 \$	299 235 \$	1 370 169 \$

Au 31 mars 2020, une tranche de 829 569 \$ (néant en 2019) [note 3 a) ii)] des fonds reportés du programme de la bourse de recherche McArthur était détenue dans des placements et la tranche restante de 74 073 \$ (819 464 \$ en 2019) était détenue sous forme de trésorerie.

Au 31 mars 2020, les fonds du programme Kakehashi, lesquels étaient non déboursés et reportés, se chiffraient à 167 292 \$ (74 803 \$ en 2019). Le ministère des Affaires étrangères du Japon a accepté de permettre à la Fondation d'utiliser les fonds au cours de l'exercice 2021.

Au cours de 2020, la Fondation a facturé des frais administratifs de 12 847 \$ (17 516 \$ en 2019) au programme Kakehashi, suivant les dispositions prévues par l'entente relative au programme. Ces montants sont inclus dans les produits présentés à l'état des résultats.

#### 6. Apports sous forme de biens

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Fondation a reçu les apports sous forme de biens suivants de la part de commanditaires. Ces apports figurent dans l'état des résultats.

	2020	2019
Billets d'avion	6 729 \$	37 676 \$
Salles et services de traiteur pour des événements Application d'événements	48 683 —	1 582
	55 412 \$	39 258 \$

#### 7. Engagements et garanties

a) La Fondation est partie à des contrats de location-exploitation liés à ses bureaux de Vancouver et de Toronto qui viennent à échéance en mai 2022 et en janvier 2027. Les paiements minimaux futurs se présentent comme suit.

2021	192 948 \$
2022	160 398
2023	158 253
2024	158 253
2025	158 253
Par la suite	290 130
	1 118 235 \$

- b) La Fondation garantit actuellement des cartes de crédit servant à payer les frais de déplacement de ses salariés pour un montant maximal de 150 000 \$ (133 000 \$ en 2019).
- c) En vertu de l'entente liée au fonds de dotation, la Fondation s'est engagée :
  - à utiliser au cours de tout exercice une tranche minimale de 25 % du revenu tiré du fonds de dotation déclaré dans l'état des résultats du deuxième exercice antérieur pour financer son programme de subventions. Le revenu du Fonds comprend les intérêts sur les placements, les dividendes et les autres revenus semblables, moins les frais de gestion facturés. Les gains ou les pertes réalisés sur les cessions ou les rachats de placements ainsi que les distributions de gains en capital sont exclus du calcul du revenu du fonds qui sera utilisé pour déterminer les subventions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, l'obligation relative au financement des subventions s'élevait à 413 243 \$ (507 320 \$ en 2019). Ce montant, déduction faite des excédents du financement des subventions de l'exercice précédent de 122 903 \$ (excédents de 251 384 \$ en 2019), a donné lieu à une obligation nette de 290 340 \$ (255 936 \$ en 2019). Le total des subventions accordées pour l'exercice s'est chiffré à 360 000 \$ (361 544 \$ en 2019).

ii) à conserver le capital du fonds de dotation de 50 millions de dollars à long terme.

#### 8. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Fondation subisse une perte financière si ses contreparties débitrices à l'égard d'un instrument financier omettaient de respecter ou d'honorer leurs obligations envers la Fondation. Au 31 mars 2020, la Fondation est exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de la trésorerie, des débiteurs, des placements et des dépôts.

#### 8. Risques financiers (suite)

#### a) Risque de crédit (suite)

La Fondation gère le risque de crédit en traitant avec des banques et des gestionnaires de placement de bonne réputation en ce qui concerne l'investissement dans des instruments, conformément à sa politique d'investissement. L'exposition au risque de crédit découlant des débiteurs est atténuée, car les sommes sont dues par différents débiteurs de bonne réputation. Il n'y a eu aucun changement important dans son exposition à ce risque depuis 2019.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la Fondation s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de suffisamment de fonds pour remplir ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction effectue régulièrement des prévisions à l'égard des flux de trésorerie afin d'assurer que la Fondation dispose de suffisamment de fonds sur demande pour couvrir les charges opérationnelles prévues et pour s'acquitter de ses obligations en ce qui a trait aux subventions qu'elle s'est engagée à accorder, et ce, pour une année. Il n'y a eu aucun changement important dans son exposition à ce risque depuis 2019.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours de marché. Le risque de marché regroupe le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Ce risque est géré grâce à des placements dans des portefeuilles diversifiés, conformément à la politique d'investissement de la Fondation approuvée par le conseil d'administration, et à la surveillance de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt. Les placements de la Fondation qui sont sous forme d'obligations, de fonds d'hypothèques et de fonds de marchés monétaires sont exposés au risque de taux d'intérêt.

#### ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours de change. La Fondation effectue des transactions en devises dans le cadre de son mandat. Les fluctuations des cours de change présentent le risque que l'excédent des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie soit touché de façon défavorable.

La Fondation ne conclut pas de contrats de change pour gérer l'incidence du risque de change.

#### 8. Risques financiers (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

#### iii) Autres risques de prix

L'exposition de la Fondation aux autres risques de prix est essentiellement attribuable aux fluctuations des cours de marché des placements cotés. L'exposition aux variations des cours est gérée en surveillant l'évolution de la conjoncture, laquelle pourrait avoir une incidence sur les cours de marché ou sur les facteurs qui influent sur la valeur de ces placements.

Il n'y a eu aucune variation importante des différents risques de marché présentés précédemment autre que celle liée à l'effet de la pandémie de COVID-19 qui sévit et dont il est question à la note 10.

#### 9. Ventilation des charges

Les charges liées aux ressources humaines, aux technologies de l'information, aux finances et à l'administration ont été affectées à différents programmes de la manière suivante.

	2020	2019
Projets	1 403 798 \$	1 164 451 \$
Programme Kakehashi	123 455	125 356
Projet APEC-Canada de partenariat pour l'expansion		
des entreprises	252 005	382 383
Bourse de recherche McArthur	624	1 187
Communication et information du public	433 446	352 614
Programme de subventions	8 772	37 523
Secrétariat	54 762	29 573
Conseil d'administration	99 902	91 540
	2 376 764 \$	2 184 627 \$

#### 10. Événement postérieur à la date de clôture et éventualité

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de COVID-19 était devenue une pandémie. La situation est fluide et nul ne sait combien de temps la pandémie durera ni l'ampleur de l'effet qu'elle aura sur l'économie. Au moment de l'approbation des présents états financiers, la principale conséquence de la pandémie subit par la Fondation était le recul de la valeur de marché de ses placements. Les répercussions de la pandémie créent de l'incertitude à l'égard des flux de trésorerie futurs, et elles pourraient entraîner des changements importants pour les actifs ou les passifs et porter atteinte aux activités futures. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer son incidence financière. La Fondation continue de suivre de près l'incidence des implications financières de la pandémie et elle remaniera ses activités, au besoin, afin d'en assurer la poursuite.

## ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES DE PLACEMENT POUR LA FONDATION ASIE PACIFIQUE DU **CANADA**

Approuvé le : 25 juillet 2019

# Table des matières

Section I –	Introduction	1
Section II –	Vue d'ensemble du Fonds	2
Section III –	Gouvernance et administration	3
Section IV –	Rôles et responsabilités	5
Section V –	Classes d'actifs admissibles à des fins de placement	7
Section VI –	Objectifs des placements et facteurs de risque	10
Section VII –	Lignes directrices en matière de répartition d'actifs	12
Section VIII –	Diversification du portefeuille et restrictions	14
Section IX –	Prêts et emprunts	18
Section X –	Évaluation des placements	19
Section XI –	Conflits d'intérêts	20
Section XII –	Droits de vote	21
Section XIII –	Surveillance	22
Section XIV –	Examen des politiques	24
Section XV –	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	25

#### Section I – Introduction

- 1.1 Le présent document constitue l'énoncé des politiques et des procédures de placement (la « Politique ») applicable aux actifs détenus en vertu du Fonds (le « Fonds ») de la Fondation Asie Pacifique du Canada (la « Fondation »).
- 1.2 Cette Politique vise à énoncer les principes, les lignes directrices et les procédures de surveillance relativement aux placements, en fonction des besoins et des objectifs du Fonds.
- 1.3 Tous les Gestionnaires, agents et conseillers qui fournissent des services dans le cadre du placement des actifs du Fonds doivent accepter et respecter cette Politique.

## Section II – Vue d'ensemble du Fonds

Le Fonds a été mis sur pied grâce à une subvention accordée par le gouvernement du 2.1 Canada. Il vise notamment à fournir une source de financement stable afin d'assurer le bon fonctionnement de la Fondation Asie Pacifique du Canada.

## Section III – Gouvernance et administration

- 3.1 Le financement du Fonds est assuré par une subvention conditionnelle de 50 millions \$
  accordée par le gouvernement du Canada le 22 décembre 2005. La Fondation fera appel à
  cette subvention conditionnelle uniquement dans le but de financer le Fonds. Aucun
  changement important ne sera apporté aux objectifs, à l'utilisation, ni à la Politique du
  Fonds sans l'approbation écrite préalable du ministre des Affaires étrangères.
- 3.2 Il incombe au conseil d'administration de la Fondation Asie Pacifique (le « Conseil ») de veiller à ce que le Fonds soit investi et géré conformément au principe de prudence.
- 3.3 Le Conseil est l'administrateur du Fonds et est responsable de tous les aspects du fonctionnement du Fonds.
- 3.4 Pour l'aider à s'acquitter de ses obligations, le Conseil a établi une structure de gouvernance et a délégué au Comité des placements (le « Comité ») la responsabilité de procéder aux activités de placement du Fonds. Le Comité sera composé d'au moins trois administrateurs qui ne sont ni des représentants ni des employés de la Fondation. Les membres du Comité doivent posséder des connaissances financières et, ensemble, avoir une vaste connaissance ou une vaste expérience en matière de placements. Les membres du Comité seront nommés par le Conseil.
- 3.5 Les activités de supervision du Fonds sont gérées par le Comité. Celles-ci comprennent l'élaboration de politiques, la nomination et le licenciement des gestionnaires des fonds et d'autres fournisseurs de services externes et la surveillance des résultats des placements.
- 3.6 Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Comité peut déléguer certaines de ses tâches aux employés de la Fondation ou faire appel à ceux-ci, s'il y a lieu. Le Comité demeurera pleinement responsable des tâches déléguées aux membres du personnel et surveillera les activités entreprises par ceux-ci. Le Comité peut déléguer certaines de ses activités, s'il y a lieu, mais demeurera pleinement responsable de celles-ci. Toute référence au Comité dans la Politique sera réputée faire référence au délégué approprié.
- 3.7 Le Comité pourrait faire appel à des experts indépendants pour certains aspects du fonctionnement du Fonds, lorsque des connaissances spécialisées sont requises ou lorsqu'il y

- 3.8 Les membres du Comité et les employés de la Fondation ne pourront pas choisir des titres au nom du Fonds, mais pourront choisir des fonds communs, des certificats de placement garanti (CPG) et des dépôts à court terme auprès de banques ou de sociétés de fiducie.
- 3.9 Le Comité fera appel aux services d'un ou de plusieurs gestionnaires professionnels de placements indépendants (le « Gestionnaire » ou les « Gestionnaires ») pour investir les actifs du Fonds.
- 3.10 Le Comité attribuera les actifs du Fonds aux Gestionnaires dans des proportions respectant les lignes directrices de la présente Politique en matière de répartition d'actifs.
- 3.11 Lorsque le Comité souhaite investir dans un fonds commun, il doit veiller à ce que la politique de placements du fonds commun et toute modification subséquente respectent la présente Politique.
- 3.12 Tout dépositaire des actifs du Fonds doit être une société de fiducie enregistrée au Canada ou une compagnie d'assurances autorisée à vendre des polices d'assurance vie au Canada. Tous les placements et actifs du Fonds seront détenus par un dépositaire et investis sous un nom qui indique clairement que le placement est détenu en fiducie pour le Fonds et, lorsque le placement peut être enregistré, enregistré sous ce nom.

### Section IV – Rôles et responsabilités

## Conseil d'administration

4.1	Le Conseil	d'administration	doit .
4.1	Le Conseil	u aumminstration	uoit .

- approuver la Politique;
- approuver la nomination des membres du Comité;
- approuver tout état financier public qui traite de la valeur du Fonds;
- veiller à établir des accords de placements externes appropriés pour le Fonds;
- approuver la politique de combinaison d'actifs;
- veiller à réviser la Politique au moins une fois par année.

## Comité

#### 4.2 Le Comité doit :

- recommander un Énoncé de politique de placement écrit au Conseil d'administration;
- approuver la nomination de conseillers externes indépendants qui fourniront des conseils en matière de placements (le « Conseiller en placements » ou les « Conseillers en placements »);
- approuver la structure de gestion et la réviser au moins une fois par année;
- approuver la nomination et le licenciement des Gestionnaires;
- approuver la nomination et le licenciement du dépositaire;

■ prendre toute décision qui pourrait être requise pour respecter les modalités de la présente Politique.

## Gestionnaires

- 4.3 Les Gestionnaires doivent :
  - investir les actifs qui leur sont attribués conformément à la Politique;
  - se conformer aux modalités d'un Accord des gestionnaires de fonds (l'« Accord »);
  - faire parvenir, chaque trimestre, un rapport écrit aux membres du Comité portant sur le rendement du Fonds, les avoirs investis et les transactions au cours du trimestre, la stratégie prévue pour le trimestre suivant, l'écart observé par rapport à la stratégie prévue du trimestre précédent et la conformité à la Politique;
  - fournir aux membres du Comité, au moment de leur nomination et chaque fois qu'un changement important a lieu par la suite, les politiques et les procédures relatives aux normes professionnelles, aux conflits d'intérêts, aux mesures de contrôle internes et aux politiques commerciales;
  - conseiller régulièrement le Comité relativement à tout changement devant être apporté à l'organisation, à l'effectif ou au processus de placement;
  - pouvoir participer, de façon raisonnable, aux réunions ou aux discussions avec le Comité;
  - faire rapport au Comité des politiques et des pratiques relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, une fois par année et chaque fois que des changements sont apportés.

#### Section V – Classes d'actifs admissibles à des fins de placement

5.1 De temps à autre, et conformément à la présente Politique, le Fonds pourrait être investi dans une ou l'ensemble des classes d'actifs et des sous-catégories de placement suivantes, que ce soit de façon directe ou par l'intermédiaire de fonds communs ou de fonds négociés en bourse qui détiennent ces placements. Dans la mesure où le Fonds est investi dans un fonds commun, les restrictions décrites ci-dessous et toute autre disposition de l'Énoncé qui pourrait être touchée ne s'appliqueront pas, mais les Gestionnaires devront respecter la politique de placement du fonds commun. Au moment de l'embauche, les Gestionnaires indiqueront aux membres du Comité en quoi les lignes directrices du fonds commun diffèrent de la présente Politique en ce qui concerne la diversification et les restrictions et présenteront aux membres du Comité leurs propres politiques sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans la mesure où celles-ci influencent leurs décisions touchant la sélection des titres.

#### (a) « Titres »:

- actions ordinaires, débentures convertibles, bons de souscription d'actions, actions échangeables, droits d'acquisition d'actions, reçus de versement ou actions privilégiées de sociétés
- participations dans des sociétés en commandite
- fonds négociés en bourse, fiducies de placement immobilier et fiducies de revenu
- certificats de titre en dépôt

#### (b) « Titres à revenus fixes »:

- obligations, débentures ou autres instruments de créance émis par des organisations nationales, étrangères ou supranationales
- titres adossés à des crédits mobiliers
- titres hypothécaires
- hypothèques commerciales et résidentielles

- fonds communs principalement investis dans des prêts hypothécaires pour des biens immobiliers canadiens et américains
- instruments de créance hybrides émis par des banques à charte canadiennes
- dépôts à terme ou instruments semblables détenus par des sociétés de fiducie agréées et des banques

#### (c) « Infrastructures »:

■ fonds communs essentiellement investis dans des infrastructures américaines et canadiennes

#### (d) « Biens immobiliers »:

■ fonds communs principalement investis dans des biens immobiliers mondiaux

#### (e) « Espèces et quasi-espèces » :

- dépôts dans une banque ou auprès d'une société de fiducie ayant une échéance à l'émission d'un an ou moins
- titres du marché monétaire ayant une échéance à l'émission d'un an ou moins
- obligations à taux variables
- conventions de rachat ayant une échéance à l'émission d'un an ou moins

#### **(f)** « Fonds spéculatifs »:

fonds spéculatifs au moyen de fonds communs seulement, y compris, mais sans s'y limiter, les stratégies de rendement absolu, le crédit et les titres neutres sur le marché, le crédit découlant d'événements et le crédit mondial

### « Instruments dérivés »: **(g)**

- contrats à terme et d'option qui sont régulièrement échangés sur une bourse reconnue ou un système d'échange public organisé où les valeurs marchandes sont facilement accessibles
- contrats à terme et accords de swap auprès d'établissements financiers qui satisfont aux normes de crédit de la Politique relatives aux quasi-espèces et au revenu fixe

## Autres placements:

5.2 Le Fonds ne peut pas être investi dans des classes d'actifs ou des instruments qui ne figurent pas à la présente section, notamment les biens et services, les métaux précieux, les droits miniers, les lingots et les objets de collection.

## Objectifs des placements et facteurs de risque Section VI –

- 6.1 La philosophie de placement générale du Fonds consiste à optimiser le taux de rendement réel à long terme assujetti à un degré de risque acceptable.
- 6.2 Voici les objectifs de placement du Fonds :
  - (a) L'objectif principal du Fonds consiste à maintenir le capital du Fonds à long terme.
  - (b) L'objectif secondaire consiste à maintenir la valeur réelle du Fonds à long terme.
  - (c) Le taux de rendement prévu à long terme du Fonds est de 4 % supérieur à celui de l'inflation (consigné dans l'indice des prix à la consommation) au cours de périodes continues de quatre ans.
- 6.3 Le rendement quantitatif général du Fonds sera considéré comme satisfaisant si le rendement annualisé total du Fonds dépasse de 1 % le rendement qui aurait pu être obtenu en investissant l'attribution normale, présentée dans le tableau ci-dessous, dans un placement passif au cours d'une période mobile de quatre ans.

Classe d'actifs	Indice de référence	Attribution normale
Titres canadiens	Indice composé S&P/TSX	25 %
Titres mondiaux	Indice MSCI World	35 %
Revenu fixe et	Indice mixte composé de 80 %	22 %
hypothèques	de l'indice obligataire universel	
canadiens	FTSE Canada + 20 % de l'indice	
	obligataire à court terme FTSE	
	Canada	
Infrastructures	IPC + 4 %	8 %

6.4 Le tableau suivant détaille, pour chaque composante du Fonds gérée activement, les attentes en matière de valeur ajoutée pour l'indice de référence correspondant. On s'attend à ce que les Gestionnaires atteignent ces cibles de rendement pour leurs mandats respectifs, sur une période mobile de quatre ans.

Classe d'actifs	Indice de référence	Attente en matière de valeur ajoutée
Titres canadiens	Indice composé S&P/TSX	Indice + 1 %
Titres mondiaux	Indice MSCI World	Indice + 1 %
Revenu fixe et hypothèques canadiens	Indice mixte composé de 80 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada + 20 % de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada	Indice + 0,4 %
Infrastructures	IPC + 4 %	0,0 %
Biens immobiliers	Indice MSCI Global Property Fund	0,0 %

- 6.5 Pour procéder à la mesure des taux de rendement du Fonds, tous les rendements seront mesurés avant l'application des frais de gestion des placements, mais après l'application des coûts de transaction, sur une période mobile de quatre ans. Tous les rendements indexés seront considérés comme des rendements globaux. Tous les rendements indexés étrangers seront convertis en dollars canadiens.
- 6.6 Le risque propre à la stratégie de placement au cours d'un cycle du marché (période de cinq à dix ans) comporte trois volets. Il existe un risque que les rendements du marché à long terme ne correspondent pas aux attentes. Dans la mesure où des mesures de gestion active sont employées, il existe un risque qu'aucune valeur ajoutée ne soit obtenue ou que la

## Lignes directrices en matière de répartition d'actifs Section VII –

- 7.1 Pour déterminer l'attribution normale qui permettrait le mieux d'atteindre les objectifs indiqués dans la présente Politique, il importe de tenir compte :
  - (a) des facteurs décrits dans l'aperçu du Fonds;
  - (b) de la nature à long terme des actifs du Fonds;
  - (c) des attentes en matière de rendement à long terme et des risques associés aux principales classes d'actifs, de l'inflation, des taux d'intérêt ainsi que des relations entre les rendements;
  - (d) des aspects pratiques.
- 7.2 Au cours d'un cycle de marché complet, l'attribution devrait demeurer dans les plages suivantes (celles-ci permettent également d'estimer l'attribution normale) :

_	Pourcentage du Fonds en valeur marchand			
Classes d'actifs par composante	Attribution normale	Plage		
		Minimum	Maximum	
Titres canadiens	25 %	15 %	30 %	
Titres mondiaux	35 %	30 %	45 %	
Titres totaux	60 %	50 %	70 %	
Revenu fixe et hypothèques	22 %	15 %	30 %	
Espèces et quasi-espèces	0 %	0 %	10 %	
nfrastructures	8 %	4 %	12 %	
Biens immobiliers	10 %	0 %	12 %	

Les montants en espèces et en quasi-espèces pourraient également être retenus de temps à autre de manière temporaire et à court terme ou dans le but de créer des réserves défensives pour chaque classe d'actifs, à la discrétion de chaque Gestionnaire et dans les Durant les périodes de changement de la composition des actifs, la répartition peut dévier de la plage autorisée.

7.3 Si la composition des actifs se situe en dehors des plages ci-dessus à la fin de tout trimestre, le Comité prendra des mesures correctives pour rééquilibrer la composition des actifs et rétablir sa position dans les limites établies le plus rapidement possible. Le Comité pourrait également prendre des mesures pour faire en sorte que la combinaison d'actifs corresponde davantage à l'attribution normale, et ce, en tout temps.

### Section VIII -Restrictions et limites imposées aux placements du Fonds

- 8.1 Le Comité doit s'assurer que les exigences de diversification de la politique de (a) placement du mandat de chaque Gestionnaire ou du fonds commun, de même que les montants des actifs attribués à chaque Gestionnaire ou fonds commun, sont conformes aux limites définies dans la présente section.
  - (b) Sauf indication contraire, tous les pourcentages utilisés dans la présente section seront calculés selon les valeurs marchandes au moment de la publication.
  - (c) Sauf dans le cas de fonds communs ou de valeurs mobilières émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne détenant une cote minimale de « A », il est interdit de placer plus de 10 % de la valeur du Fonds dans une seule entité ou un seul groupe.
- 8.2 En ce qui a trait au portefeuille d'actions du Fonds :
  - (a) Tous les avoirs investis doivent être soit cotés en bourse, soit convertibles ou échangeables en ce type de titres.
  - (b) Il est défendu pour le Gestionnaire et le Fonds de participer à la gestion de toute entreprise dans laquelle le Fonds détient des placements.
  - (c) Les avoirs investis doivent être diversifiés par entreprise, région, industrie, devise et pays. Cependant, il convient de tenir compte de la valeur relative de l'activité économique et de la capitalisation boursière.
  - (d) En ce qui a trait à toute fiducie de revenu canadienne ou fiducie de placement immobilier canadienne, sauf dans les cas où l'unité de la fiducie est détenue dans un fonds commun régi par un accord stipulant que les investisseurs du fonds commun ne peuvent pas être tenus personnellement responsables des obligations de la fiducie ou du fiduciaire, cette fiducie :

- (ii) doit être assujettie aux lois d'une province qui limite les responsabilités des détenteurs d'unités par voie législative;
- (iii) doit être régie par des accords dégageant les bénéficiaires de toute responsabilité personnelle relative aux obligations de la fiducie ou du fiduciaire.
- (e) Tout intérêt dans un partenariat doit être en tant que partenaire limité, et non comme partenaire général.
- (f) Les titres non cotés à l'indice composé S&P/TSX ne peuvent pas constituer plus de 10 % du portefeuille d'actions canadiennes.
- (g) Les titres d'entreprises ayant une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard \$ US, y compris d'entreprises à nombre d'actionnaires restreint, ne peuvent pas constituer plus de 10 % du portefeuille d'actions mondiales.
- (h) Les titres émis par des pays non cotés dans l'indice MSCI World ne peuvent pas constituer plus de 10 % du portefeuille d'actions mondiales.
- 8.3 En ce qui a trait au portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds :
  - (a) Tous les titres doivent être facilement négociables.
  - (b) Les titres ayant une cote de crédit inférieure ou égale à « BBB (bas) » au moment de l'achat sont interdits.
  - (c) La durée cumulative du portefeuille doit être maintenue en deçà de trois ans de l'indice universel obligataire FTSE Canada.
  - (d) Il est interdit de placer plus de 5 % du Fonds dans une seule société ou valeur mobilière, sauf si le titre a été émis ou garanti par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne détenant une cote minimale de « A ».

- (f) Les prêts hypothécaires doivent être garantis par des biens immobiliers canadiens et américains, et le montant de l'hypothèque ne doit pas être supérieur à 75 % de la valeur marchande du bien hypothéqué.
- (g) Les titres dont la cote de crédit est inférieure ou égale à « A » ne doivent pas constituer plus de 30 % du Fonds.
- Les titres libellés en devises étrangères ne peuvent pas constituer plus de 15 % du (h) Fonds.
- 8.4 En ce qui a trait aux instruments dérivés :
  - (a) Toute utilisation d'instruments dérivés, directement à partir du Fonds ou à partir d'un fonds commun, doit être conforme à une politique étudiée et approuvée par le Comité à cette fin précise.
  - (b) Les instruments dérivés ne peuvent servir qu'à :
    - (i) ajuster la durée ou le risque de crédit du portefeuille à revenu fixe, de sorte qu'il respecte les plages établies dans la présente Politique;
    - (ii) reproduire le rendement des taux d'intérêt ou d'un indice reconnu du marché financier;
    - (iii) courir un risque lié à des titres autorisés par la présente Politique;
    - (iv) gérer le risque de change de biens étrangers;
    - réduire le risque dans le cadre d'une stratégie de couverture. (v)
  - (c) Les instruments dérivés ne peuvent pas être utilisés pour courir des risques autrement non permis par la présente Politique, ou qui dépasseraient les limites de la présente Politique si ces risques proviennent de marchés au comptant.

- (d) Tout Gestionnaire investissant dans des instruments dérivés doit déterminer quotidiennement la valeur marchande des risques courus.
- 8.5 En ce qui a trait aux montants en espèces et en quasi-espèces du Fonds :
  - (a) Tous les montants en quasi-espèces, y compris ceux détenus dans les portefeuilles pour chaque classe d'actif à la discrétion du Gestionnaire, doivent avoir une cote minimale de « R-1 (bas) » et être immédiatement négociables ou échangeables.
  - (b) Tout dépôt dans une banque ou société de fiducie doit avoir une cote minimale de « A » ou être fait auprès d'institutions ayant depuis longtemps une cote égale ou supérieure à « A ».
- 8.6 Pour les fins de la présente section :
  - (a) Toutes les cotes de crédit sont basées sur les cotes de l'agence Dominion Bond Rating Service, sauf mention contraire. Il est toutefois acceptable d'utiliser des cotes équivalentes provenant des autres grandes agences de notation.
  - (b) Si la cote de crédit d'un titre chute sous la limite indiquée après l'achat, le Gestionnaire doit, par écrit, en aviser le Comité et proposer les mesures à prendre dans les plus brefs délais.
  - (c) Les titres non cotés sont considérés comme ayant une cote inférieure aux exigences stipulées dans la présente section.
- 8.7 Sauf dans le cas d'instruments dérivés spécifiquement autorisés par la présente Politique, le Fonds ne peut ni acheter de titres sur marge ni effectuer de ventes à découvert. Il est défendu d'acheter des reçus de versement à moins de détenir aussi l'équivalent du prix d'achat non payé en espèces ou quasi-espèces.

### Section IX – Prêts et emprunts

- 9.1 Il est défendu de prêter des actifs du Fonds, en tout ou en partie, à qui que ce soit, sauf :
  - (a) en achetant des titres conformes aux exigences de la présente Politique en matière de revenu fixe ou de quasi-espèces;
  - (b) s'il s'agit d'un prêt de titres, soit par le dépositaire, soit par l'entremise d'un fonds commun qui prête des titres, sous réserve du maintien, en tout temps, d'une couverture de garantie d'au moins 102 % de la valeur marchande courante des titres prêtés;
    - (i) sous forme de titres liquides de haute qualité, lesquels doivent être définis dans un accord avec l'agent de prêt, qui doit également fournir une garantie bancaire pour tous les prêts;
    - en espèces, à condition que celles-ci soient placées de manière conforme (ii) aux exigences de la présente Politique en matière d'espèces et de quasiespèces;
  - (c) en signant une convention de rachat, pourvu que la valeur marchande de la garantie détenue soit supérieure ou équivalente au prix de rachat avec les intérêts courus chaque jour, et que la garantie soit, en tous autres aspects, un placement admissible dans le cadre de la présente Politique.

## Section X -Évaluation des placements

- 11.1 Les placements dans des titres négociables doivent faire l'objet d'une évaluation mensuelle ou plus fréquente, par le dépositaire, à leur valeur marchande actuelle.
- 11.2 Les placements du Fonds dans des fonds communs détenant des titres cotés en bourse doivent être évalués selon les valeurs unitaires publiées par les Gestionnaires. Le dépositaire est responsable de demander et de saisir les valeurs unitaires mensuellement.
- 11.3 Si l'évaluation boursière d'un placement n'est pas immédiatement disponible, une estimation de la juste valeur du marché sera fournie par le Gestionnaire au dépositaire au moins une fois par trimestre. Cette juste valeur du marché peut être déterminée selon l'estimation la plus récente d'un expert indépendant, ou par d'autres moyens, comme la valeur actualisée des flux de trésorerie ou la comparaison avec des actifs semblables cotés en bourse. Dans tous les cas, il convient d'employer la même méthode au fil du temps.

#### Conflits d'intérêts Section XI –

- 11.4 Si un membre du Comité, un représentant ou un conseiller du Comité ou un employé travaillant au placement ou à l'administration du Fonds possède ou acquiert tout intérêt important, direct ou indirect, pouvant concerner le fonds de quelque manière ou est en position de bénéficier de façon importante de connaissances, d'une participation ou d'une décision de placement relative au Fonds, la personne concernée doit divulguer ce conflit d'intérêts au président du Comité dans les plus brefs délais. Le président devra alors immédiatement en aviser tous les membres du Conseil, qui devra décider des mesures à prendre en fonction des lignes directrices et politiques propres au Gestionnaire. La personne concernée devra par la suite s'abstenir de prendre toute décision liée à la question faisant l'objet du conflit, à moins d'indication contraire découlant d'une décision unanime des autres membres du Comité.
- 11.5 Tout Gestionnaire doit fournir au comité ses lignes directrices internes relativement à l'achat de titres auprès des membres de l'organisation du Gestionnaire, de ses sociétés affiliées et de toute entité dans laquelle le Gestionnaire ou ses sociétés affiliées détiennent des intérêts substantiels ou dans laquelle tout employé, époux d'employé ou enfant d'employé du Gestionnaire détient des placements substantiels.
- 11.6 Toute divulgation d'intérêt dans le cadre de la présente section sera enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Comité pertinente.
- 11.7 Tout écart par rapport aux procédures de la présente section ne constitue pas en lui-même une cause d'invalidation de décision, de contrat ou d'autre affaire.
- 11.8 Le Comité doit s'assurer de l'existence d'une politique adéquate en matière de conflits d'intérêts et de son respect par tous les Gestionnaires. Au minimum, le code d'éthique et les règles de déontologie adoptés par l'Institut CFA s'appliquent à tous les Gestionnaires.

#### Section XII -Droits de vote

- 12.1 La responsabilité d'exercer et de diriger les droits de vote acquis par l'intermédiaire des placements du Fonds doit normalement être déléguée au Gestionnaire, qui doit, en tout temps, agir avec prudence et dans l'intérêt des bénéficiaires. Le Gestionnaire doit fournir une copie de sa politique en matière de droits de vote au Comité, sur demande.
- 12.2 Le Gestionnaire doit conserver un historique de son exercice des droits de vote acquis par l'intermédiaire du Fonds et fournir une copie de cet historique au Comité, sur demande.

#### Section XIII – Surveillance

- 13.1 Le Comité doit vérifier régulièrement, au besoin et au moins une fois par année :
  - (a) les actifs et le flux de trésorerie net du Fonds;
  - (b) la composition actuelle d'actifs du Fonds;
  - (c) le rendement des placements et la gestion du Fonds, ainsi que le travail de chaque Gestionnaire par rapport aux objectifs de la Politique, à sa politique de placement ou à son mandat individuel, le cas échéant;
  - (d) les avoirs investis du portefeuille;
  - (e) les frais et dépenses engagés pour la gestion du Fonds;
  - (f) la conformité à la présente Politique.

À la suite de cette vérification, le Comité doit prendre toute mesure jugée prudente ou appropriée.

- 13.2 Le Comité ou un représentant désigné par le Comité doit rencontrer chaque Gestionnaire au moins une fois par année pour discuter du rendement des placements, des stratégies de placement, du rendement futur prévu et de tout changement apporté à l'organisation du Gestionnaire, à ses processus de placement ou à son personnel.
- 13.3 Les évaluations porteront principalement sur le rendement sur une période mobile de quatre ans, bien que l'on puisse également prendre en compte le rendement sur des périodes plus courtes ainsi que le rendement du Gestionnaire pour des comptes comparables avant sa nomination au Fonds. Le Gestionnaire ne sera pas nécessairement blâmé pour ne pas avoir atteint la cible de rendement à court terme. Cependant, le Comité peut conclure qu'en raison d'un rendement à court terme considérablement en deçà des objectifs, il est peu probable que le Gestionnaire atteigne son objectif de rendement en maintenant un degré de risque acceptable avant la fin du cycle de marché.

- 13.4 Le rendement des Gestionnaires sera mesuré en fonction des indices de référence applicables et des groupes homologues, de même qu'à partir d'autres critères, indices et groupes comparateurs non liés au rendement.
- 13.5 Les Gestionnaires seront aussi jugés selon des critères autres que le rendement, notamment :
  - (a) le manquement aux lignes directrices de la Politique;
  - (b) les changements touchant le personnel jouant un rôle clé dans la gestion des placements, les propriétaires et la structure organisationnelle;
  - (c) la détérioration de la qualité et du niveau de service;
  - (d) les frais de gestion des placements;
  - (e) la situation financière du cabinet (y compris tout changement important relativement aux actifs gérés).
- 13.6 Le Comité doit déterminer s'il est nécessaire de communiquer au Conseil toute information découverte dans le cadre des activités de surveillance décrites aux présentes.

## Section XIV – Examen des politiques

- 14.1 La présente Politique sera examinée et approuvée au moins une fois par année, ou chaque fois qu'un changement important s'impose. Un tel examen peut être nécessaire pour diverses raisons, notamment:
  - (a) un changement dans les dépenses prévues du Fonds;
  - (b) une révision du rapport risque/rémunération prévu à long terme pour des classes d'actifs importantes;
  - (c) un changement des objectifs financiers ou de la tolérance au risque de la Fondation;
  - la découverte de lacunes de la Politique lors de son application pratique; (d)
  - (e) la nécessité de modifier la Politique à la suite de recommandations communiquée au Comité par un Gestionnaire.

### Section XV – Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

- 15.1 Les entreprises qui omettent de tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'exposent à des risques qui peuvent avoir une incidence défavorable sur leur rendement financier à long terme. Dans l'évaluation des entreprises en vue d'un éventuel investissement, les gestionnaires de placements doivent inclure une évaluation des risques et des possibilités susceptibles de découler des facteurs ESG.
- 15.2 Les gestionnaires actuels doivent s'efforcer d'intégrer les considérations ESG dans leur processus d'investissement et sont tenus de soumettre un rapport annuel sur l'évolution de leurs pratiques ESG. La manière d'intégrer les facteurs ESG dans le processus d'investissement sera prise en considération dans l'évaluation et la sélection de nouveaux gestionnaires de placements et les décisions de continuation des gestionnaires en place. Les gestionnaires de placements gardés par la Fondation resteront responsables de leurs décisions en matière de sélection des titres.

# Les annexes supplémentaires de ce rapport annuel

se trouvent sur le site Web de la Fondation Asie Pacifique du Canada.

